

<http://www.afpen.fr/Communique-du-groupe-des-7,261.html>



# Communiqué du groupe des 7.

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 26 mars 2009

---

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de  
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

---

### Le groupe des 7 réuni le 11 mars 2009 publie le communiqué suivant /

11 mars2009

Les enjeux actuels pour les psychologues à l'école sont importants : projet de « masterisation » de la formation initiale mais comment ? : master de psychologie avec une année post master de formation spécifique pour tous les psychologues de l'éducation (1er et 2ème degré) ; ce qui représente une opportunité d'obtenir un statut et la possibilité de travailler en service de psychologie de la maternelle à l'université ou comme cela a été envisagé master de l'éducation, option « psychologie » intégré aux masters des métiers de l'éducation ; ce qui nous fait perdre le titre de psychologue mais aussi l'espoir d'obtenir un statut.

D'autre part, nous observons dans certaines académies une baisse importante des départs en formation DEPS en 2009 / 2010 pour le premier degré.

Il nous est apparu, de ce fait, essentiel de nous recentrer sur les objectifs de ce groupe :

- [-] la défense de la psychologie à l'école
- [-] l'obtention d'un statut
- [-] la possibilité de travailler en service de psychologie

De plus, à l'heure où notre avenir se décide (formation initiale, redéfinition de nos conditions de travail et peut être de nos missions), une forte mobilisation de la profession nous semble nécessaire. Il a donc été décidé

- [-] de rédiger un texte d'information sur la situation actuelle, les enjeux et inquiétudes pour la profession de psychologue à l'école à l'intention de nos collègues, de nos partenaires et des médias,
- [-] d'inciter nos collègues à organiser des réunions locales et,
- [-] éventuellement, de lancer une pétition et d'organiser début juin une journée de mobilisation nationale si nos attentes ne sont pas entendues.

Prochaine réunion prévue le 13 mai 2009

Ce communiqué a été repris par l'AEF et site café pédagogique en ces termes :

AEF-Info 25/03/09

Rubrique :

Sept syndicats et associations s'inquiètent pour l'avenir des psychologues de l'Éducation nationale

Sept syndicats et associations, l'Acop-F (association des conseillers d'orientation-psychologues de France), l'Afpén (association française des psychologues de l'Education nationale), la SFP (société française de psychologie, le Snes-FSU (collectif national des conseillers d'orientation-psychologues), le SNP (Syndicat national des psychologues), le Snpsyen-Unsa (syndicat national des psychologues de l'Education nationale de l'UNSA) et le Snuipp-FSU, s'inquiètent de l'avenir des « psychologues de l'Education nationale »

« Dans le second degré, les conseillers d'orientation-psychologues craignent que les projets interministériels les concernant visent à leur retirer le titre de psychologue. Pourtant leur formation actuelle (bac + 5) réclame peu d'aménagements pour rentrer dans le processus en cours », font valoir ces organisations dans un communiqué diffusé mardi 24 mars 2009.

Les psychologues de l'Éducation nationale exerçant dans le 1er degré « attendent depuis longtemps une régularisation de leur situation statutaire et demandent une formation alignée sur celle des psychologues des autres fonctions publiques et des autres champs professionnels », soulignent les signataires du communiqué.

Selon ces organisations, le ministère envisagerait « un recrutement par un master 'métiers de l'éducation et de la formation' qui ne donnerait pas à ces personnels l'usage du titre réglementé par la loi de 1985 et ne leur permettrait plus d'exercer en tant que psychologue ».

Les signataires s'inquiètent de « la baisse notable des recrutements de psychologues dans le 1er et le second degré », qui « assombrit fortement l'avenir de la psychologie dans l'Education nationale ».

Ils demandent « un recrutement interne et externe des psychologues de l'Education nationale à partir de tous les masters mention psychologie suivi d'une année de formation spécifique afin d'obtenir un statut identique et la possibilité de travailler en service de psychologie de la maternelle à l'université ».